

PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE CAUTERETS

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Pièce 2

UrbaDoc

Chef de projet : Tony PERRONE
56, avenue des Minimes
31200 TOULOUSE
Tél. : 05 34 42 02 91
Fax. : 05 31 60 25 80
urbadoc@free.fr

PRESCRIPTION DU PLU	2 juin 2008
DEBAT SUR LE PADD	7 décembre 2010
ARRET DU PLU	23 septembre 2013
ENQUETE PUBLIQUE	Du 3 janvier 2014 au 5 février 2014
APPROBATION DU PLU	

INTRODUCTION	1
1 ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN EQUILIBRE ET COHERENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL	3
1.1 Affirmer le centre ancien et conserver son caractère architectural de ville thermale.....	4
1.2 Structurer l'entrée de ville et l'espace dit du TCF	5
1.3 Anticiper le devenir des plus grandes dents creuses.....	6
1.4 Promouvoir un principe de constructibilité limitée sur les espaces de moindre densité.....	7
1.5 Projeter une consommation foncière raisonnée	7
1.6 Rendre envisageable un seuil de 1200 habitants à l'horizon 2025	8
2 SOUTENIR ET DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES	9
2.1 Maintenir une multiplicité des fonctions au sein du centre ancien	10
2.2 Conforter les activités touristiques.....	10
2.3 Diversifier le tissu économique	11
2.4 Maintenir l'activité agricole.....	11
3 ADAPTER LES SERVICES PUBLICS ET L'HABITAT A L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS PERMANENTES ET TOURISTIQUES.....	12
3.1 Conforter et valoriser les équipements publics majeurs de la commune	13
3.2 Développer l'offre et faciliter l'accès en matière de logement permanent	14
3.3 Réhabiliter et remettre en marché l'offre de logements touristiques.....	14
3.4 Favoriser le maintien de l'offre hôtelière	14
4 FACILITER LES MOBILITES ET ORGANISER LES STATIONNEMENTS	15
4.1 Développer le maillage automobile / routier	16
4.2 Développer et valoriser le maillage piétonnier	16
4.3 Organiser et qualifier les espaces de stationnement.....	17
4.4 Faciliter les déplacements entre la vallée et Caunterets	18
5 PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER ET BATI	19
5.1 Préserver la variété et la qualité des espaces naturels	21
5.2 Encourager le développement des énergies renouvelables	21
5.3 Tenir compte des contraintes naturelles.....	21
5.4 Marquer et gérer des limites nettes entre urbanisation et milieu naturel et agricole	21
5.5 Gérer le bâti existant en zone agro-pastorale	22
5.6 Valoriser le bâti remarquable.....	22
SYNTHESE GENERALE.....	25

INTRODUCTION

Suite au débat au sein du Conseil Municipal portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), un projet global a été défini par la commune. Elaboré à partir du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, le PADD exprime les éléments du projet communal sur lesquels la commune souhaite s'engager.

Ce projet communal a été élaboré dans une logique de développement durable, conformément aux principes de la loi SRU (Article L-121-1 du code de l'urbanisme). Il répond ainsi à trois objectifs fondamentaux que sont :

- L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé et le développement de l'espace rural, d'une part, une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, la protection des sites, des milieux et paysages naturels d'autre part, et la sauvegarde des ensembles urbains remarquable et du patrimoine bâti.
- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, d'activités sportives ainsi que d'équipements publics, en tenant compte de l'équilibre emploi/habitat, ainsi que des moyens de transport et de gestion des eaux.
- Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, ruraux, la maîtrise des besoins de déplacements et de la circulation automobile, la préservation de l'environnement, des sites paysagers naturels ou urbains.

Ce projet répond parallèlement à 5 objectifs du développement durable :

- assurer la diversité de l'occupation des territoires, afin de respecter le rôle et la contribution de chaque espace à la vitalité de la commune,
- faciliter l'intégration urbaine des populations en créant des espaces publics de qualité,

- valoriser le patrimoine,
- veiller à une utilisation économe et valorisante des ressources, en maîtrisant la consommation de l'espace et en protégeant les milieux naturels,
- assurer la santé publique en préservant et valorisant la qualité de l'eau.

Ce projet s'inscrit également dans les objectifs établis par le Grenelle de l'environnement, à savoir :

- lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie,
- préserver la biodiversité et les ressources naturelles, notamment à travers la prise en compte des trames vertes et bleues,
- instaurer un environnement respectueux de la santé,
- construire une démocratie écologique,
- promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité.

Le contenu du PADD a été défini dans les articles L 123-1 et L 123-2 du code de l'urbanisme. Depuis la loi Urbanisme et Habitat, le PADD n'est pas directement opposable. Il constitue un document simple, accessible à tous les citoyens. Les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire communal se déclinent comme il suit :

- **ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN EQUILIBRE ET COHERENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL**
- **SOUTENIR ET DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES**
- **ADAPTER LES SERVICES PUBLICS ET L'HABITAT A L'ACCEUIL DE NOUVELLES POPULATIONS PERMANENTES ET TOURISTIQUES**
- **FACILITER LES MOBILITES ET ORGANISER LES STATIONEMENTS**

- **PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL,
PAYSAGER ET BATI**

Les orientations sus-citées définies par la commune répondent à l'enjeu d'aménagement principal :

**MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE TOUT EN
CONSERVANT LA QUALITE DE VIE, LA QUALITE DES PAYSAGES ET
LA VOCATION TOURISTIQUE DE LA STATION**

1 ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN EQUILIBRE ET COHERENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Objectif : Dans le centre ancien, les implantations du bâti traditionnel ont composé une forme urbaine caractéristique et riche patrimoniale. Il convient de veiller à ce que la densification du centre ancien s'effectue en harmonie avec l'urbanité existante. Un règlement approprié déterminera les implantations et les gabarits des constructions à venir, secteur par secteur. Au-delà de la dimension de préservation patrimoniale, la commune souhaite conserver et favoriser la mixité des usages, tout en affirmant davantage la vocation thermale et touristique de la station.

Il convient d'économiser et de valoriser les ressources foncières en encourageant en priorité le renouvellement urbain (réhabilitation, rénovation...). La densification de l'existant permettra de préserver le patrimoine rural et d'éviter une surconsommation de l'espace. L'aménagement des nouvelles zones d'habitat s'effectuera en cohérence avec le cadre bâti adjacent. La commune veillera également à préserver les coulées vertes et l'ensemble des éléments paysagers identifiés dans la ZPPAUP. La réflexion se portera en priorité sur la qualification des dents creuses présentes sur les secteurs de Cancéru ainsi que sur un principe de constructibilité limitée sur les secteurs de Catarrabes et de Bourdalats, cela afin de préserver l'identité rurale qui caractérise les entités bâties établies en rive gauche du gave.

1.1 Affirmer le centre ancien et conserver son caractère architectural de ville thermale

→ Tenir compte des limites naturelles et des éléments paysagers et patrimoniaux pittoresques qui sont matérialisés par la ZPPAUP

→ Respecter la forme urbaine par des règles d'implantation précises selon les différents secteurs déclinés dans la ZPPAUP et favorisant les constructions :

- Implantées en accroche à la voirie (forme urbaine compacte)
- Privilégiant la mitoyenneté (forme urbaine dense)
- Utilisant des volumétries simples
- Favorisant les projets présentant un aspect extérieur respectueux de l'existant
- Permettant de conserver une forme urbaine compacte et dense propice à modérer la consommation de l'espace



→ Réfléchir à la mise en place d'une charte détaillant les principes permettant de valoriser les devantures et enseignes.

→ Gérer les problématiques liées à l'évolution du bâti central, particulièrement celles induites par la division de maisons en appartements

- Tenir compte des besoins en matière de stationnement
- Considérer les besoins liés à la collecte des déchets (prévision d'espaces de collecte...) et leur insertion paysagère

→ Promouvoir l'amélioration de l'habitat ancien et encadrer les dynamiques de rénovation

→ Réhabiliter en priorité l'immobilier de loisir

→ Profiter de la requalification du bâti ancien pour maintenir l'offre en matière commerciale et de logement et assurer l'installation de nouveaux équipements (salle des fêtes)



1.2 Structurer l'entrée de ville et l'espace dit du TCF

→ Inciter à la mise en place d'une meilleure qualité de la forme urbaine en fonction des caractéristiques du bâti et des qualités intrinsèques de chacun des sites appréhendés en :

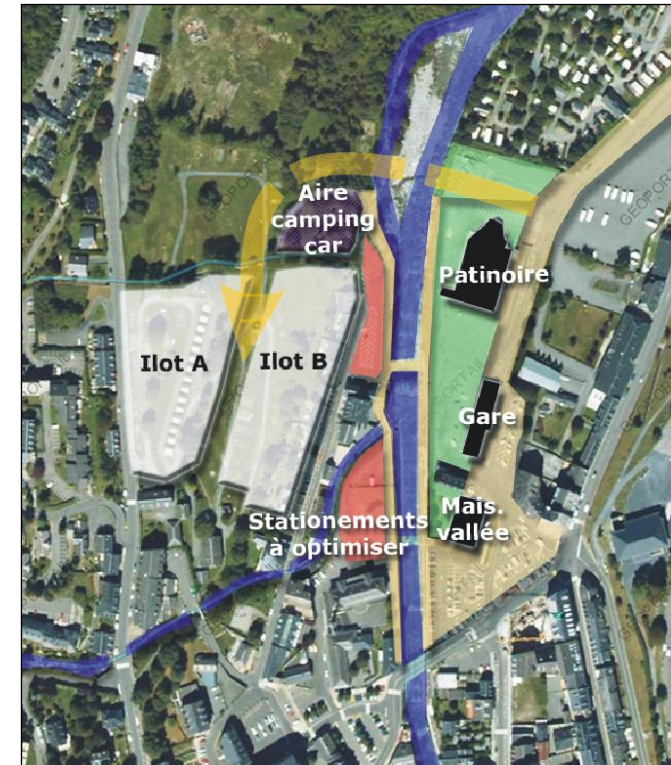


- valorisant l'aspect extérieur des constructions à implanter
- favorisant l'implantation de formes urbaines propices à une gestion durable du sol (énergies renouvelables, gestion des eaux à la parcelle, orientations des façades...)
- tenant compte des données naturelles de chacun des sites identifiés dans la ZPPAUP (maintien des espaces de respiration, données topographiques, risque naturel, etc.)
- différenciant l'habitat permanent et touristique.

- Prévoir une urbanisation raisonnée sur les pourtours du futur boulevard urbain
- Penser une urbanisation respectueuse de l'environnement en favorisant les modes de déplacements doux, l'utilisation de la géothermie parmi les possibilités de chauffage des logements sur ce secteur, etc.
- Gérer le stationnement des camping-cars

1.3 Anticiper le devenir des plus grandes dents creuses

- Densifier les dents creuses des zones résidentielles et du centre ville
- Organiser le développement des secteurs à urbaniser de superficie importante (Cancéru)
- Gérer les problématiques liées à l'accessibilité de ces secteurs
- Veiller à la réalisation d'une trame de desserte cohérente et conforme aux besoins et possibilités de chaque zone
- Assurer une gestion économe de l'espace : développer des formes urbaines moins consommatrice d'espace
- Considérer la gestion de l'eau et la gestion des réseaux lors des programmes de découpages parcellaires



1.4 Promouvoir un principe de constructibilité limitée sur les espaces de moindre densité

→ Définir de nouvelles limites à l'urbanisation en veillant à limiter les extensions urbaines sur les zones agricoles et naturelles extérieures de la ville afin de préserver le patrimoine naturel et d'éviter le mitage

→ Préserver une faible densité en rive gauche du Gave, en appréhendant les secteurs Catarrabes et Bourdalats comme des espaces propices à une urbanisation modérée permettant de conserver leur caractère rural et de limiter l'imperméabilisation de zones naturelles

→ Valoriser le patrimoine bâti agricole en autorisant notamment les changements de destination

1.5 Projeter une consommation foncière raisonnée

→ Urbaniser selon un objectif de modération foncière : comblement des dents creuses au sein des zones urbaines, limites des zones urbaines conditionnées au respect de celles du secteur 4 de la ZPPAUP.



1.6 Rendre envisageable un seuil de 1200 habitants à l'horizon 2025

→ Libérer le foncier nécessaire à l'accueil de population permanente permettant d'inverser l'érosion démographique enregistrée au cours de la période récente, cela en lien avec l'allongement des saisons qui contribue à renforcer les emplois annualisés sur la commune : à l'horizon 2025, la population communale pourrait ainsi recouvrir celle de 1990, soit 1200 habitants.

→ Mobiliser une part du foncier libéré pour augmenter les capacités d'accueil des populations touristiques.

Synthèse

Conserver le caractère architectural urbain de qualité du centre ancien en encourageant son amélioration et sa réhabilitation et assurer une gestion économe de l'espace dans les opérations d'urbanisation en privilégiant la densification de l'existant afin de limiter le mitage

2 SOUTENIR ET DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES

Objectif : Le développement économique préconisé par le PADD s'appuie à la fois sur le maintien et le renforcement des activités existantes. La commune souhaite en effet agir sur l'ensemble des leviers conférant une image attractive de la ville. Cela concerne en premier lieu le renforcement et la promotion des activités thermo-ludiques. La commune veillera également à pérenniser les activités connexes liées à l'accueil des touristes (hôtellerie-restauration) en gérant finement la programmation de nouvelles résidences en fonction des besoins pressentis. Les possibilités de diversification des activités liées à l'agropastoralisme seront également examinées. La réflexion sur le développement d'une zone d'activités sur le secteur de Concé sera menée cela en vue de diversifier les fonctions économiques en présence sur le territoire.

2.1 Maintenir une multiplicité des fonctions au sein du centre ancien

→ Conforter les activités de commerces et de services existantes, en leur permettant de se développer et de se diversifier au sein des zones urbanisées ou urbanisables

→ Maintenir la qualité d'accueil commerçante présente au sein du territoire de la commune

2.2 Conforter les activités touristiques

→ Préserver les espaces naturels dont les qualités paysagères présentent un attrait important pour l'activité touristique et ainsi développer les loisirs de nature

→ Préserver la possibilité d'emplacements spécifiques quant à la mise en place d'une liaison téléphérique Luz-Caunterets (hauteur de construction quant à la ligne de départ)

→ Optimiser au mieux les capacités de remplissage au niveau des résidences touristiques

→ Maintenir les possibilités d'accueil hôtelier présentes sur la commune

→ Poursuivre les efforts entrepris quant à la valorisation des équipements publics visant à renvoyer une image attractive du ski et du thermalisme et de l'ensemble des activités touristiques à Caunterets, notamment en poursuivant la restructuration de la station du Lys

2.3 Diversifier le tissu économique

→ Favoriser l'implantation de nouveaux acteurs économiques en continuité des activités existantes : hameau de Concé à proximité de la STEP (zone AU0x)

→ Développer économiquement le territoire par la création d'une zone artisanale et par l'installation de locaux commerciaux en bas d'immeuble



2.4 Maintenir l'activité agricole

→ Eviter la proximité entre les activités liées au pastoralisme et à la sylviculture et les zones urbaines

→ Soutenir cette activité économique en conservant les espaces agricoles par une gestion économe de l'espace

→ Favoriser la pluriactivité des agriculteurs

Synthèse

Maintenir et favoriser l'accueil des activités économiques tout en confortant les activités touristiques ainsi que le pastoralisme et la sylviculture

3 ADAPTER LES SERVICES PUBLICS ET L'HABITAT A L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS PERMANENTES ET TOURISTIQUES

Objectif : La commune de Cauterets est dotée d'un panel diversifié d'équipements et de services. La valorisation de ces équipements d'ores et déjà entreprise devra se poursuivre, cela afin de conforter l'attractivité de la station auprès des touristes et des résidents. En outre, la commune veillera à se doter d'équipements qui lui font aujourd'hui défaut (salle des fêtes, etc.). De plus, la problématique de l'habitat sera traitée avec une distinction entre le développement de l'habitat permanent et de l'habitat touristique.

3.1 Conforter et valoriser les équipements publics majeurs de la commune

→ Traiter les abords et l'accessibilité de ces équipements en tenant compte des sensibilités paysagères de chaque site pour en faire des lieux de vie

→ Organiser la circulation et le stationnement aux abords de ces équipements

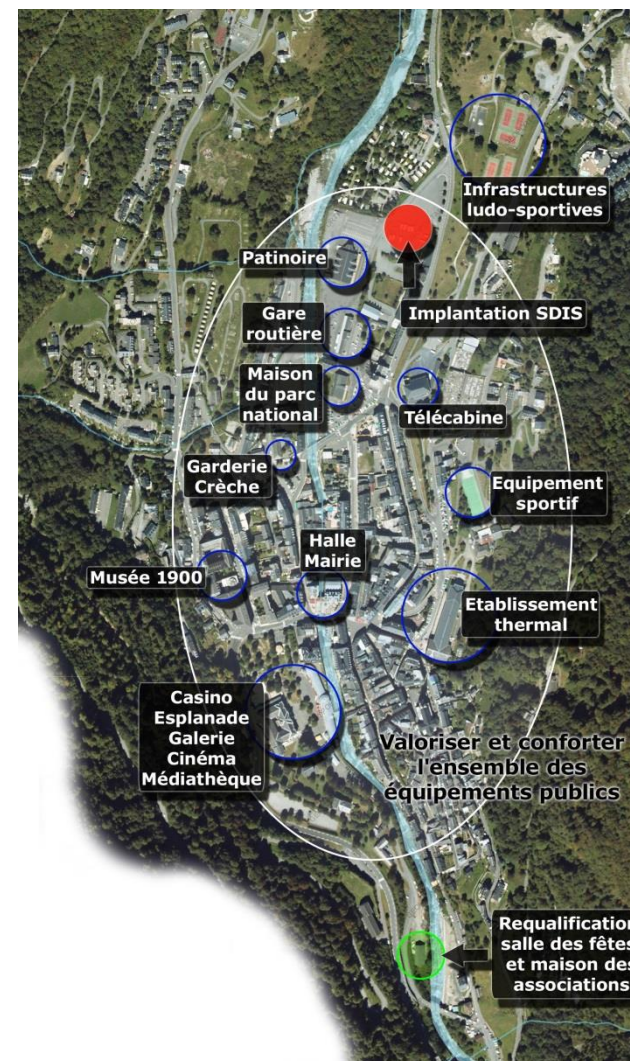
→ Poursuivre la valorisation des espaces et lieux publics dans la continuité des projets entrepris (rénovation du Casino, du centre thermo-ludique, aménagement de la rue Alsace Lorraine) afin de renforcer l'identité thermique de la station

→ Réserver des emplacements pour l'implantation de nouveaux équipements (SDIS en cours de réalisation)



Réalisation du SDIS en lieu et place de l'aire de camping-caravaning

→ Requalifier le bâti inusité propice pour étayer le panel des équipements communaux : hangar communal reconverti en salle des fêtes ; réhabilitation de la grange en entrée de ville pour la mise en place d'un atelier municipal, revalorisation du local initial du SDIS et de ses abords, etc.



3.2 Développer l'offre et faciliter l'accès en matière de logement permanent

- Réorienter l'offre de logement en privilégiant notamment les formes de logement collectif ou groupé
- Favoriser les opérations de réhabilitation de logements
- Conforter la mixité sociale dans les projets d'habitat avec une part de logements sociaux et principaux
- Encadrer la consommation de surface par les logements nouveaux
- Développer et proposer des logements adaptés (habitat individuel) pour accueillir de nouvelles populations permanentes :

3.3 Réhabiliter et remettre en marché l'offre de logements touristiques

- Prendre en compte les capacités de remplissage de l'existant avant d'entamer des opérations de résidences touristiques
- Valoriser et mettre en valeur les logements touristiques par leur réhabilitation
- Tenir compte de l'emploi saisonnier par le développement de logements adaptés à cette population

3.4 Favoriser le maintien de l'offre hôtelière

- Conserver une capacité d'accueil hôtelière conséquente sur la commune

Synthèse

Conforter le panel d'équipements publics par leur valorisation et leur diversification et développer l'habitat permanent et touristique

4 FACILITER LES MOBILITES ET ORGANISER LES STATIONNEMENTS

Objectif : Il s'agit de rapprocher les différents pôles de vie en réduisant les coupures dans le tissu urbain qui nuisent aux échanges et relations. La commune veillera à faciliter l'accessibilité des habitants au centre-ville, aux principaux pôles d'équipements et de services ainsi qu'aux espaces naturels et de détente. Les stationnements seront optimisés et les modes de déplacement repensés de manière à désengorger le centre-ville de la présence de la voiture. Les orientations détaillées ci-dessous devront nécessairement s'articuler avec les objectifs retranscrits dans le plan de référence élaboré en 2006.

4.1 Développer le maillage automobile / routier

→ Optimiser les déplacements au sein du territoire communal par le développement d'un maillage routier

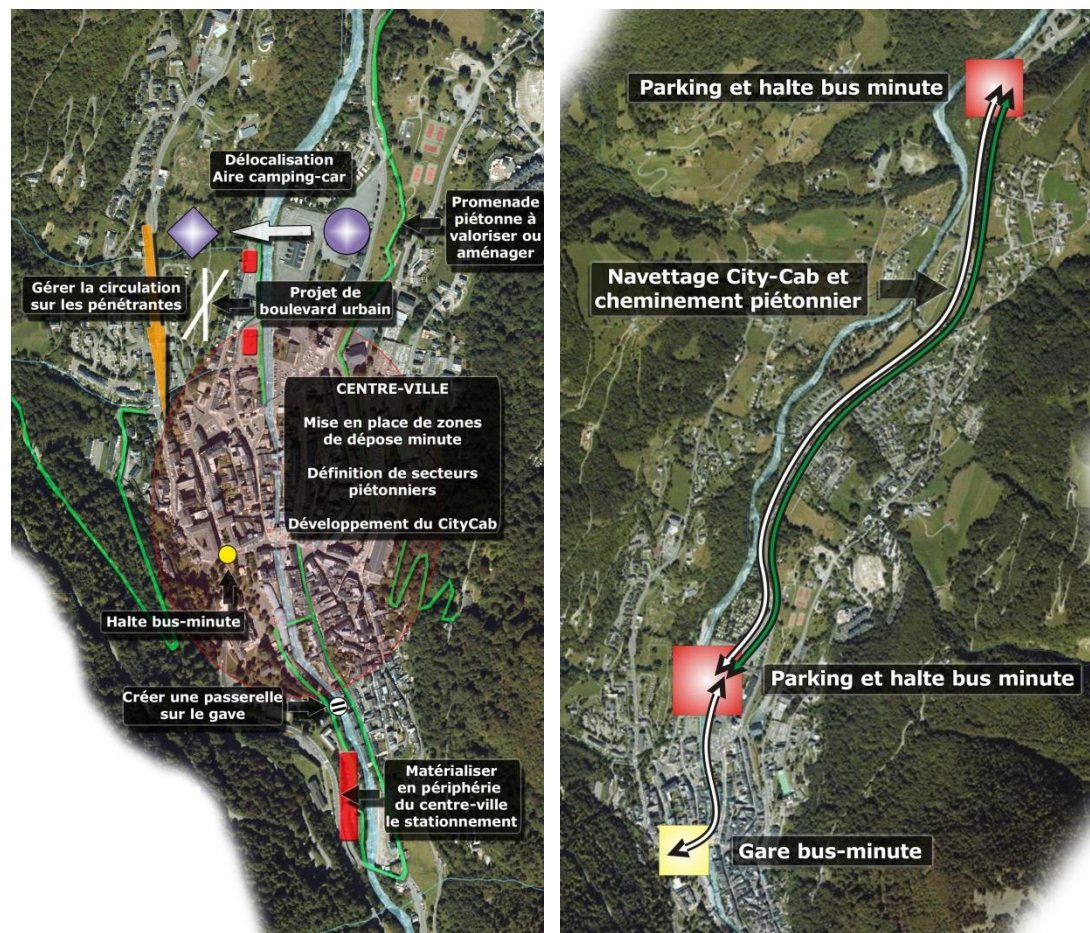
→ Conférer une meilleure accessibilité des secteurs actuellement les moins bien desservis

4.2 Développer et valoriser le maillage piétonnier

→ Repenser les modes de déplacement en menant la réflexion sur la mise en place d'un schéma de déplacement

→ Travailler l'accessibilité du centre-ville en :

- qualifiant les espaces de transition (entrée Nord et sortie Sud de Cauterets),
- affinant le projet de boulevard urbain ayant vocation à terme à servir de déviation du centre de Cauterets,
- adaptant la circulation sur les principales pénétrantes (avenue du Mamelon Vert) pour favoriser la desserte



des équipements publics et touristiques grâce à un maillage piétonnier adapté

→ Conférer une importance moindre à l'utilisation de l'automobile en centre-ville en :

- développant le tout piétonnier sur certains secteurs,
- proposant une alternative à son usage par le biais du développement du CityCab

→ Créer du maillage inter-quartier en renforçant les liaisons entre le centre de Cauterets et les autres pôles de vie existants ou en devenir

→ Sécuriser et étendre les modes de déplacement doux permettant de limiter l'usage de l'automobile et de lutter contre les gaz à effet de serre (GES) en :

- réaffirmant la place du piéton en centre-ville en confortant le maillage piétonnier
- créant des jonctions de part et d'autre du gage de Cauterets en multipliant les points de franchissement du gage par la mise en place d'une passerelle sur le secteur de la Raillère
- travaillant l'accessibilité en mode doux des sites en devenir (boulevard urbain, salle des fêtes, etc.) cela afin de les rendre traversant et perméable au plus grand nombre
- valorisant les espaces de promenade en bord de gage de Cauterets selon une approche paysagère et pratique mais également selon une approche hydraulique et naturelle
- marquant les entrées et la traversée du centre-ville par la valorisation des espaces piétonniers (esplanade, etc.)



Localisation de la mise en place de la passerelle pour le franchissement du gage sur le secteur de la Raillère



4.3 Organiser et qualifier les espaces de stationnement

→ Réorganiser le parc de stationnement dans l'optique de désengorger le centre-ville en :

- Organisant le parc de stationnement avec des aires de stationnement en périphérie du centre-ville : report du stationnement sur la partie haute de l'esplanade avec l'aménagement d'une aire clairement identifiée, mise en place d'un parking souterrain, etc.

- Proposant des solutions alternatives à l'usage de l'automobile aux abords des lieux de chalandise : développement du CityCab, matérialisation d'une halte pour les autocars minute, création de zones de dépose-minute en centre-ville, etc.

- Organiser et contrôler les emplacements réservés aux livraisons
- Délocaliser l'aire de stationnement camping-car/caravane dans le cadre élargi du projet de boulevard urbain
- Créer une aire de stationnement aux abords du supermarché
- Prévoir la création d'une passerelle au niveau de la patinoire



4.4 Faciliter les déplacements entre la vallée et Cauterets

- Créer un lien entre bassin d'habitat et bassin d'emploi en favorisant notamment les parkings de co-voiturage pour les déplacements vers Pierrefite et Villelongue
- Maintenir l'offre en matière de transports collectifs extra-urbains

Synthèse

Privilégier les modes de déplacement doux afin de limiter la dépendance à l'automobile et réorganiser les espaces de stationnement

5 PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER ET BATI

Objectif : Nature et activités agro-pastorales sont deux éléments constitutifs du caractère de Cauterets et participent à la qualité du cadre de vie. La pression urbaine se faisant essentiellement sur ces espaces, il est nécessaire d'en assurer la pérennité et la qualité tout en permettant à la commune de se développer. La commune est également dotée d'éléments patrimoniaux et architecturaux de qualité qui confèrent une image pittoresque et attractive de la station thermale ; les efforts entrepris dans la valorisation de ces éléments devront être poursuivis.

5.1 Préserver la variété et la qualité des espaces naturels

→ Préserver et valoriser les espaces naturels sensibles (Zone cœur du Parc National des Pyrénées occidentales, Site classé, Natura 2000, ZNIEFF...)

→ Valoriser le paysage lié au Gave de Cauterets en l'ouvrant plus largement à la promenade et aux loisirs, notamment par une mise en valeur des berges selon une approche « biodiversité » (création de fossés ou de noues, mise en place d'un sentier d'interprétation de la biodiversité et des paysages cauterésiens, etc.)

→ Entretenir les sentiers de randonnées et les associer à la gestion des eaux pluviales et plus largement à la thématique de l'eau et de l'énergie

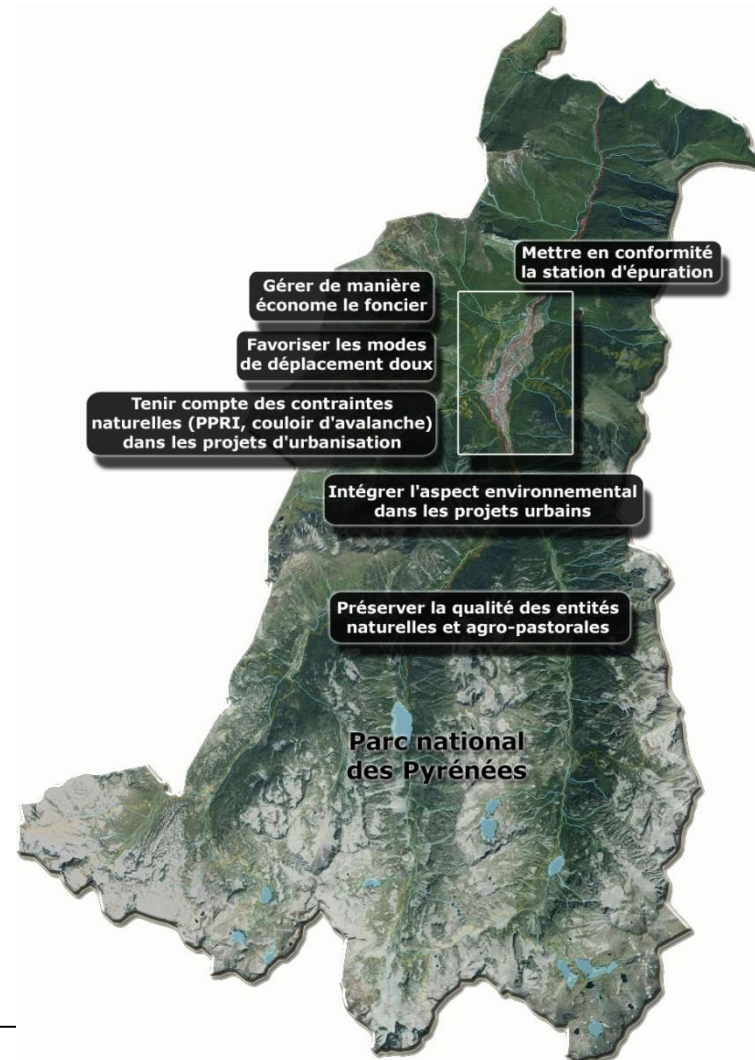
→ Maintenir et développer une trame verte et une trame bleue à l'échelle du bourg afin de favoriser une gestion raisonnée de la ressource en eau et de garantir une gestion des eaux pluviales optimisée

→ Préserver les points de vue paysagers en fixant des règles d'implantation du bâti restrictives sur les secteurs à forte sensibilité paysagère (ZPPAUP)

→ Conserver la qualité des espaces naturels par un maintien de l'ouverture des paysages, des espaces de respiration et des coulées vertes

→ Entretenir les équipements de l'espace rural : rigoles, murets, etc.

→ Achever la mise en conformité de la station d'épuration afin de limiter la dégradation de la qualité des eaux du gave en aval de Cauterets



→ Gérer finement la ressource en eau potable en envisageant la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable

5.2 Encourager le développement des énergies renouvelables

→ Favoriser l'implantation de formes urbaines propices à une gestion durable du sol (énergies renouvelables, gestion des eaux à la parcelle, orientations bioclimatiques des façades...).

→ Favoriser le développement des communications numériques propices au télétravail qui permet de limiter les déplacements et le recours à l'automobile : réduction des gaz à effet de serre (GES) et développement soucieux de la préservation des qualités environnementales

5.3 Tenir compte des contraintes naturelles

→ Prendre en considération les risques inondations et mouvements de terrain dans les projets d'urbanisation, conformément aux PPR

→ Confronter les possibilités de densification sur le secteur du Mamelon Vert au plan de prévention des risques notamment pour ce qui est des couloirs d'avalanche

5.4 Marquer et gérer des limites nettes entre urbanisation et milieu naturel et agricole

→ Limiter l'entame d'îlots agricoles

→ Définir des limites nettes entre zones d'habitat et zones agricoles et accompagner les espaces de transition

→ Permettre à l'activité agro-pastorale de se maintenir sur le territoire communal, cela en évitant toute promiscuité entre urbanisation et exploitation

→ Permettre la cohabitation entre le pastoralisme et les activités de la station de ski

5.5 Gérer le bâti existant en zone agro-pastorale

→ Inventorier le bâti diffus en zone naturelle et agricole pour lui permettre d'évoluer (extension et annexes à l'habitation existante)

→ Examiner au cas par cas les possibilités d'évolution et de changement de destination du bâti diffus de qualité ne présentant plus d'intérêt pour l'agriculture dans l'optique de favoriser son maintien et sa valorisation

→ Etudier les possibilités de diversification des activités liées à l'agro-pastoralisme (camping à la ferme, projet de gîte, etc.)



5.6 Valoriser le bâti remarquable

→ Identifier et protéger le bâti ancien et remarquable : patrimoine existant, bâti rural traditionnel, etc.

Synthèse

Conserver et mettre en valeur la qualité du patrimoine naturel, paysager et bâti grâce à une meilleure prise en compte de la richesse de la biodiversité et de la mise en place de limites entre espaces agricoles et urbains

AXE 1 : ASSURER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN EQUILIBRE ET COHÉRENT

-  Maintenir la forme urbaine et la qualité patrimoniale du centre ancien
Conserver et favoriser la mixité des usages
-  Gérer l'évolution du bâti ancien / Agir sur l'existant (Réhabilitation/R.U.)
-  Garder une forme compacte sur le noyau villageois
Inciter à la mise en place d'une meilleure qualité de la forme urbaine sur les contours et les abords du centre ancien
-  Anticiper le devenir des dents creuses
-  Promouvoir un principe de constructibilité limitée
au sein des espaces de densités plus faibles
-  Affiner le projet de boulevard urbain

AXE 2 : SOUTENIR ET DEVELOPPER LES ACTIVITÉS ECONOMIQUES

-  Promouvoir l'aménagement d'une Z.A. sur le site de Concé
-  Soutenir le thermalisme
Conforter les activités et commerces connexes

AXE 3 : CONFORTER L'OFFRE EN MATIERE D'EQUIPEMENTS PUBLICS

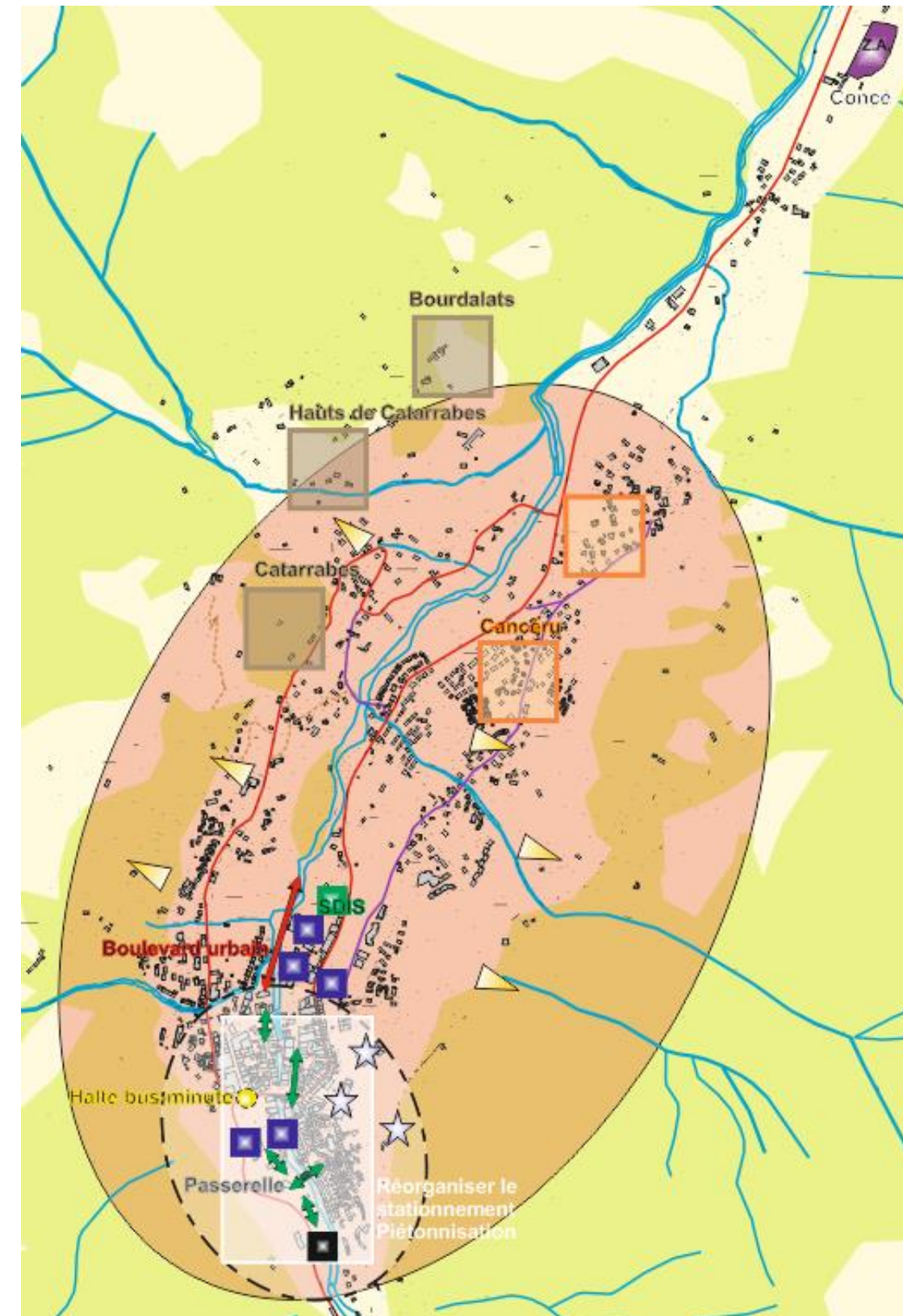
-  Valoriser les équipements publics
-  Implanter de nouveaux équipements publics

AXE 4 : FACILITER LES MOBILITES ET ORGANISER LES STATIONNEMENTS

-  Conforter les liaisons douces
-  Matérialiser une halte bus-minute
-  Ré-affirmer la place du piéton en centre-ville
-  Multiplier les points d franchissement du gave


AXE 6 : PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER ET BATI

-  Préserver les activités agrio-pastorales :
- Veiller au maintien des activités agropastorales dans les zones vouées
et réservées à l'agriculture
-  Protéger les espaces boisés de la commune
- Conserver et entretenir les bois
-  Préserver les ressources en eau de la commune
-  Maintenir les points de vue existants



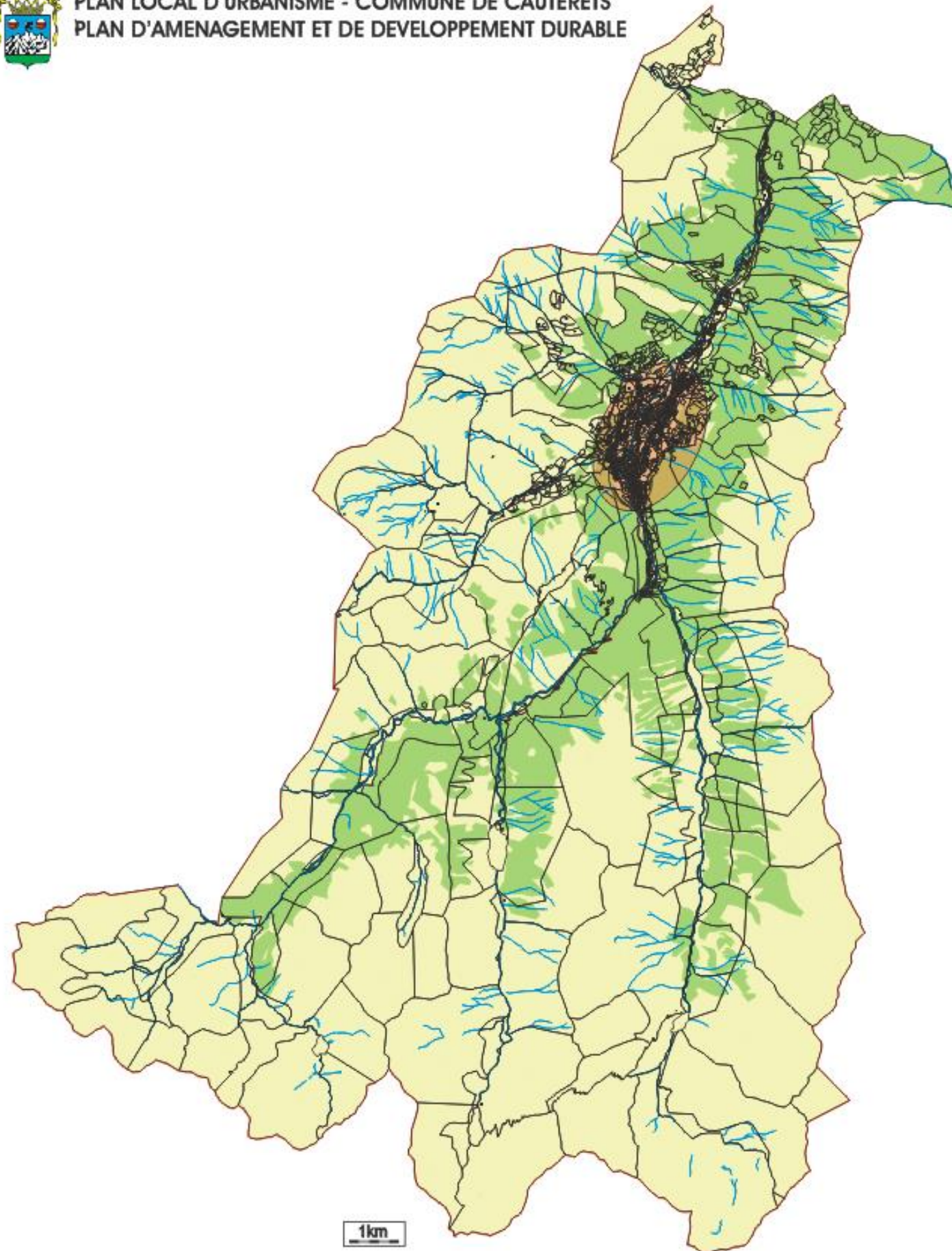


MAÎTRISER L'URBANISATION

-  Garder une forme compacte sur le noyau villageois
- Inciter à la mise en place d'une meilleure qualité de la forme urbaine sur les contours et les abords du centre ancien

**PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL,
PAYSAGER ET BATI**

-  Préserver les activités agrio-pastorales :
 - Veiller au maintien des activités agropastorales dans les zones vouées et réservées à l'agriculture
-  Protéger les espaces boisés de la commune
 - Conserver et entretenir les bois
-  Préserver les ressources en eau de la commune



SYNTHESE GENERALE

- **Orientation n°1** : Conserver le caractère architectural urbain de qualité du centre ancien en encourageant son amélioration et sa réhabilitation et assurer une gestion économe de l'espace dans les opérations d'urbanisation en privilégiant la densification de l'existant afin de limiter le mitage. Libérer le foncier nécessaire à l'accueil de nouveaux habitants permanents pour inverser l'érosion démographique et escompter atteindre 1200 habitants à l'horizon 2025. Favoriser en parallèle l'accueil des populations touristiques.

- **Orientation n°2** : Maintenir et favoriser l'accueil des activités économiques tout en confortant les activités touristiques ainsi que le pastoralisme et la sylviculture

- **Orientation n°3** : Conforter le panel d'équipements publics par leur valorisation et leur diversification et développer l'habitat permanent et touristique

- **Orientation n°4** : Privilégier les modes de déplacement doux afin de limiter la dépendance à l'automobile et réorganiser les espaces de stationnement

- **Orientation n°5** : Conserver et mettre en valeur la qualité du patrimoine naturel, paysager et bâti grâce à une meilleure prise en compte de la richesse de la biodiversité et de la mise en place de limites entre espaces agricoles et urbains